



Communauté de Communes
47, rue St Barthélémy
54 280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Fax : 03 83 31 73 13
E-mail : grand.couronne@wanadoo.fr
Site : www.cc-grand-couronne.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2012 Moncel sur Seille

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 13/09/12 LE 19 SEPTEMBRE 2012, A 18H30, A MONCEL SUR SEILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

AGINCOURT	- D. LAPOINTE
AMANCE	- C. MARCHAND
BOUXIERES AUX CHENES	- A.DONNOT/A. TISSERAND/M.NAJEAN
BUISSONCOURT	- JP JAILLANT/R. MASSON
CERVILLE	- P. KIERREN
CHAMPENOUX	- C. GUILLAUME / B. LEMONNIER/MC MONCHABLON
DOMMARTIN SOUS AMANCE	- M. MOUGENOT / JP MARANGE
ERBEVILLER SUR AMEZULE	- J. ODILLE / C. RENAUD
EULMONT	- S. MARCHAL / B.RAPENNE
GELLENONCOURT	- M.L. LEJEUNE/P.POIREL
HARAUCOURT	- C. HERBE /L.BAROTTIN
LAITRE SOUS AMANCE	- P. POTTIER / R. JALTEL
LANEUVELOTTTE	- G. VISINE / F. GENAY
LENONCOURT	- P. THIRY / G. ZAFFAGNI /
MAZERULLES	- J. GLACET / F. DIEDLER
MONCEL SUR SEILLE	- E. BAZZARA
REMEREVILLE	- D.DURESNE/ O.MAILLOT
SORNEVILLE	- B. HUSSON / Y. VINCENT
VELAINE SOUS AMANCE	- B. BARBIER / C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

JEAN CLAUDE MARCHAND A CELINE MARCHAND – ODILE MARCHAL A AUDREY DONNOT – GISELE FROMAGET A PHILIPPE KIERREN – PHILIPPE GUIMONT A CHRISTIAN GUILLAUME – PHILIPPE GERARDOT A BERNARD LEMONNIER – GERARD FALCONNET A SERGE MARCHAL – CORINNE BRUNELOT A YVON VINCENT – BENOIT SESMAT A ENNIO BAZZARA -

ABSENCES EXCUSEES :

E. DROUVILLE

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 44 VOTANTS POUR LA SEANCE.

Monsieur le Président :

⇒ **Accueille** les élus

⇒ **Remercie** de leur présence, Monsieur Tosi (Trésorier) Madame Diaquin et Monsieur Yves Le Maout (Correspondants de L'EST REPUBLICAIN) et Maître Moulin

⇒ **Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Lemonnier est désigné.

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 4 Juillet 2012, lequel est approuvé par l'assemblée.

⇒ **Demande** l'inscription de questions supplémentaires :

Finances :

- contrat territorialisé bassin salifère Conseil Général : programmation 2013/2014

- avenant au contrat de télésurveillance de la Maison du Sel : Société SOFRATEL

Hydraulique : régularisation intégration bien eau potable Réméréville

Préambule

Après une présentation globale des budgets prévisionnels pour les multi accueils par Mr Vincent, Vice Président, la parole est donnée à Maître Moulin afin d'apporter quelques éléments juridiques concernant le bail emphytéotique proposé entre la communauté de communes et la société SLH.

Si pour Hauraucourt et Champenoux l'achat de terrains pour l'euro symbolique a été accepté par les élus, pour la commune d'Eulmont, et pour des motifs règlementaires, la mise à disposition d'un local par la société SLH est plus complexe. Seul le recours à la signature d'un bail emphytéotique permettrait la réalisation d'un multi accueil sur la commune d'Eulmont. en plaçant ainsi, la Communauté de Communes du Grand couronné en tant que propriétaire pour une durée maximale de 99 ans.

Face aux différentes inquiétudes de certains élus, Maître Moulin précise qu'en cas de scission de la Communauté de Communes, ou du départ d'une commune au sein de la Communauté de Communes, le patrimoine serait partagé entre les 19 communes.

DOMAINE DE COMPETENCE : PETITE ENFANCE

Dispositif ACTES, codification des matières 3.1

DE N°095 – Bail emphytéotique Multi-accueil Eulmont (15 lits) :

Il est proposé d'autoriser le Président à signer avec SLH un bail emphytéotique portant sur un terrain de 1 000 m² situé sur la parcelle viabilisée référencée n°109 section ZE et sur un local (clos/couvert) à construire, qui accueillera le futur multi-accueil à Eulmont.

Pour information : La commune d'Eulmont a proposé à la Communauté de Communes de lui mettre gratuitement à disposition un local neuf à construire par SLH dans le cadre d'un programme de création de 22 logements, d'un pôle médical et de locaux sociaux
Le local est un local hors d'eau/hors d'air (toit + murs extérieurs) dont la valeur est estimée à 300 000 €.

A l'heure actuelle, il apparaît impossible pour la Communauté de Communes d'acheter la parcelle et les locaux à l'euro symbolique :

Pour pouvoir construire, SLH demande à être propriétaire du terrain. La commune doit donc lui vendre le terrain. De ce fait, SLH n'a pas le droit de revendre un bien (terrain + local mur nu) à l'euro symbolique car l'administration fiscale n'autorise pas ce genre d'opération.

Il est donc proposé que SLH et la Communauté de Communes signent un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour le terrain et le local mur nu. Ce bail devra être élaboré par un notaire. Il devra, le cas échéant, être effectué une division parcellaire par un géomètre.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **approuve** la signature d'un bail emphytéotique avec SLH
- **autorise** le Président à signer le dit-bail

Dispositif ACTES, codification des matières 7.1

DE N°096 Création de 3 multi-accueils (Champenoux, Eulmont, Hauraucourt) :

Validation des programmes, des budgets globaux d'investissement, et des plans de financement prévisionnels

La Communauté de Communes a commandé à Monsieur Jacotey, architecte programmiste du cabinet Grand-Est AMO, la réalisation des Programmes techniques Détaillés (PTD) des trois multi-accueils projetés. Ces Programmes sont les cahiers des charges techniques qui seront fournis à ou aux architecte(s) maître(s) d'œuvre qui sera/seront prochainement recruté(s). Ils présentent le schéma fonctionnel, le tableau de surface, les objectifs de qualité environnementale des opérations. Ce sont des documents contractuels qui seront intégrés aux futurs marchés de maîtrise d'œuvre et il convient de les valider.

De même, les budgets prévisionnels des trois opérations devront être validés. Le montant global est évalué à 2 250 000 € HT (Travaux, honoraires, tolérances et révisions et équipement) réparti de la manière suivante :

Champenoux : 810 450 € HT

Eulmont : 577 424 € HT (gros œuvre à construire par SLH : valeur estimée 300 000 €)

Hauraucourt : 861 479 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES PREV.	%	€ HT	RECETTES PREV.	%	€ HT
HONORAIRES	14,9	335 280	SUBVENTIONS	80	1 800 617
			CAF	20,4	459 000
			CONSEIL REGIONAL	15	337 403
			CONSEIL GENERAL	25	562 338
TRAVAUX	66,2	1 489 000	ETAT - CPER volet territorial	12	269 922
			EUROPE (FEDER)	5	112 467
TOLERANCES ET REVISIONS	10,2	230 074	FONDS PARLEMENTAIRES	2,6	58 483
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	8,7	195 000	AUTOFINANCEMENT (CCGC)	20	449 739
TOTAL HT	100,0	2 249 354	TOTAL	100	2 249 354
TOTAL TTC		2 690 228			

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **approuve** les programmes de construction (PTD) des trois projets présentés
- **approuve** les budgets d'investissement prévisionnels
- **approuve** les plans de financement prévisionnels ci-joint
- **précise** que si les montants alloués par les financeurs venaient à être inférieurs à ceux escomptés, la Communauté de Communes s'engage à augmenter d'autant sa participation
- **s'engage** à ne pas dépasser les budgets d'investissement prévisionnels
- **sollicite** une subvention auprès de la CAF au titre du plan crèche
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la Dapro
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional au titre du contrat territorialisé
- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre du CPER volet territorial FNADT
- **sollicite** une subvention auprès de l'Europe au titre du FEDER et FEADER
- **sollicite** une subvention au titre des fonds parlementaires

Dispositif ACTES, codification des matières37.1

DE N097 – Achat terrain Multi-accueil Champenoux (15 lits) :

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à l'euro symbolique d'un terrain de 1 000 m² situé sur les parcelles viabilisées référencées n° 126, 127, 430 et 431 section AB

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **approuve** l'achat des parcelles référencées ci-dessus
- **autorise** le président à signer le compromis de vente et l'acte défini correspondant

DE N098 - Achat terrain Multi-accueil Haraucourt (15 lits) :

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à l'euro symbolique d'un terrain de 1 000 m² situé sur la parcelle viabilisée référencée n°165 section AH

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **approuve** l'achat des parcelles référencées ci-dessus
- **autorise** le Président à signer le compromis de vente et l'acte défini correspondant

Débat :

Mr Bernard Barbier s'interroge sur la capacité de financement de la Communauté de Communes en cas de non versement des subventions. Mr Tosi précise que la Communauté de Communes a la possibilité d'avoir recours à un emprunt et a une capacité d'autofinancement.

FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGETAIRES

Dispositif ACTES, codification des matières7.1

DE N°99 Modification crédits budgétaires travaux salle associative de Laneuvelotte

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné réalise les travaux de construction du RAM à Laneuvelotte. La commune de Laneuvelotte devant aménager une salle associative, il a été convenu que la Communauté de Communes intègre au marché du RAM, les travaux d'aménagement de la salle associative (marché signé le 15 décembre 2011). Ces travaux d'aménagement de la salle associative payés par la Communauté de Communes seront remboursés en totalité par la commune de Laneuvelotte.

Ces travaux n'ayant pas été inscrits sur le budget 2012 de la Communauté de Communes, il convient donc d'ouvrir les lignes budgétaires nécessaires pour le paiement de ces travaux. Ces travaux seront imputés au compte 4581111 pour les dépenses et au compte 4582111 pour les recettes. Ils convient d'autoriser le Président à ouvrir les crédits suivants :

- DEPENSES : 69 637,90 € au compte 4581111
- RECETTES : 69 637,90 € au compte 4582111

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** l'ouverture de crédits nécessaires au paiement des travaux d'aménagement de la salle associative de Laneuvelotte.

Dispositif ACTES, codification des matières7.1

DE N°100 Modifications budgétaires dépenses imprévues

Dans le cadre des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement, le président informe le conseil communautaire, des mouvements de crédits intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

Il s'agit au titre des dépenses imprévues de fonctionnement :

- BP ASSAINISSEMENT / compte 022
2 100 € affectée au compte 658
- BP ORDURES MENAGERES / compte 022
1 500 € affectée au compte 673
- BP PRINCIPAL / compte 022
10 400 € affectée au compte 6711

Il s'agit au titre des dépenses imprévues d'investissement :

- BP ASSAINISSEMENT / compte 020
10 000 € affectée au compte 2188

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte des mouvements de crédits effectués par le Président dans le cadre des dépenses imprévues.
- **approuve** les mouvements de crédits détaillés ci-dessus.

DE N°101 Régularisation budgétaire

Afin de régulariser sur le budget assainissement des écritures d'ordre comptable au chapitre 041, il convient de passer les écritures suivantes :

BP Assainissement :

Dépenses :

Cpt 2315-041 : 10 616,01 €

Recettes :

Cpt 238-041 : 10 616,01 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les écritures budgétaires détaillées ci-dessus.

Dispositif ACTES, codification des matières 5.7

DE N°102 contrat territorialisé bassin salifère Conseil Général - programmation 2013/2014

Le Président rappelle que nous sommes engagés avec le conseil général dans la deuxième génération du contrat territorialisé de développement durable portant sur la période 2012-2014.

Ce contrat prévoit que la programmation prévisionnelle des opérations sera annuelle pour 2012 puis pluriannuelle pour les deux années restantes (2013 et 2014).

Pour nous permettre de bénéficier des aides du conseil général, pour ces deux années, il convient de déposer avant le 30 septembre 2012, les fiches actions des projets que nous souhaitons voir financés.

Il est proposé de déposer les 5 fiches actions suivantes

- chemin du sel 1er tronçon (2012)
- annexe culturelle 1ère tranche (2012)
- construction d'un court de tennis (2013)
- voie verte 3ème tronçon (2013)
- voie verte 4ème tronçon (2014)
- 3 structures multi accueil (2013 et 2014)
- réhabilitation d'un chevalement (2014)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la programmation des projets intercommunaux énoncés ci-dessus pour les années 2013 et 2014

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°103 Régularisation intégration biens eau potable Réméréville

Lors de l'adhésion de la commune de Réméréville en 1987/1988 au SIVU « eau potable » du Grand Couronné, les écritures comptables d'intégration des biens n'ont pas été réalisées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** l'intégration des réseaux d'eau potable de la commune de Réméréville dans l'actif de la Communauté de Communes pour un montant de 133 148.03 €
- **précise** que ces biens donneront lieu à un amortissement à compter de 2013

DE N°104 Avenant au contrat de télésurveillance de la Maison du Sel – société SOFRATEL

La loi de Finance rectificative 2011, modifie l'activité privée de sécurité en instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2012, un taux de 0,5% sur le montant HT des prestations de Télésurveillance et de Gardiennage.

Afin d'intégrer cette nouvelle taxe, il convient de signer l'avenant n°1 au contrat de télésurveillance de la Maison du Sel passé avec la société SOFRATEL.

Pour rappel, le montant de l'abonnement se monte à 135,00 euros/HT par trimestre.

Après signature de l'avenant, l'abonnement sera de 135,68 euros/HT par trimestre.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la signature de l'avenant n°1 pour le contrat de télésurveillance de la Maison du Sel
- **autorise** le Président à signer cet avenant n°1

DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THEMES – ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE / HYDRAULIQUE

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°105 Déconnexion fosse septique :

Mlle Gillard Murielle 18 Rue de Haguenau à Moncel sur Seille, dans l'urgence, a fait appel à l'entreprise Malézieux pour vidanger sa fosse en vue d'une déconnexion pour un raccordement direct au réseau.

La CCGC, s'étant engagée à prendre en charge cette prestation mais possédant un tarif préférentiel avec Rajzwing, il conviendra de rembourser la prestation de vidange suivant les tarifs pratiqués par cette dernière entreprise soit : 179.40 € TTC.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à rembourser à Mlle Gillard domiciliée à Moncel sur Seille, le montant de 179.40 € TTC correspondant au remboursement de la vidange de sa fosse septique
- **autorise** le Président, dans des cas similaires à procéder au remboursement selon les conditions ci-dessus

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°106 Avenant n°1 LOT 1 CPA 2132 Velaine sous Amance et Erbeviller sur Amezule

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Velaine et Erbeviller, des travaux n'ont pas été réalisés dans les conditions initialement prévues (réseau pluvial en béton plutôt que fonte ...)

Montant Prévisionnel des travaux : 115 000 € HT

Travaux :

Montant Marché : 170 035 € HT

Montant Avenant n°1 : - 21 732.91 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** ce principe
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°1 (avenant avec l'entreprise BONINI)

DE N°107 Avenant n°2 LOT 2 CPA 2132 Agincourt / Eulmont

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Eulmont des travaux supplémentaires sont à réaliser (Mise en place de séparatif sur une partie de la Rue du Chêne...)

Montant Prévisionnel des travaux : 455 000 € HT

Travaux :

Montant Marché : 526 165.50 € HT

Montant Avenant n°1 : 110 000 € HT (Eau potable payé par le budget AEP)

Montant Avenant n°2 : - 116.49 HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n° 2
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°2 (avenant avec l'entreprise BONINI)
-

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°108 Avenant n°1 LOT 3 CPA 2132 Laitre sous Amance / Laneuvelotte / Champenoux et Amance

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur les quatre communes des travaux supplémentaires sont à réaliser (Mise en place de réseau séparatif...)

Montant Prévisionnel des travaux : 1 045 000 € HT

Travaux :

Montant Marché : 745 564 € HT

Montant Avenant n°1 : 349 480.69 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°1 (avenant avec l'entreprise BONINI)

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°109 Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre LOT 1 : Amezule Basse / Amezule Haute

Dans le cadre des travaux d'assainissement des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise Bonini. Il convient de régulariser les honoraires de la Maîtrise d'œuvre.

Montant Prévisionnel des travaux : 360 000 € HT

Montant des travaux : 761 000 € HT

Honoraire Maîtrise d'œuvre :

Montant Marché : 16 200 € HT

Montant Avenant n°1 : 18 045 € HT

Montant définitif : 34 245 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n° 1
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°1 (avenant avec la maîtrise d'œuvre IRH)

DE N°110 Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre LOT2 : Collecte Station Epuration Laitre s/ Amance

Dans le cadre des travaux d'assainissement des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise Bonini. Il convient de régulariser les honoraires de la Maîtrise d'œuvre.

Montant Prévisionnel des travaux : 970 000 € HT

Montant des travaux : 817 000 € HT

Honoraire Maîtrise d'œuvre :

Montant marché : 35 890 € HT

Montant avenant n°1 : - 5 661 € HT

Montant définitif : 30 229 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°1 (avenant avec la maîtrise d'œuvre IRH)

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°111 Demande de subvention « étude de faisabilité et plan d'épandage de la lagune de Erbeviller »

La station de Erbeviller fonctionne depuis environ 10 ans et après une première analyse il est nécessaire de réaliser une vidange de la première lagune. Il convient de déposer une demande de subvention concernant :

✓ Plan épandage : pour un montant de 3 170 € HT

✓ Suivi Agronomique : Pour un montant de 1 185 € HT

✓ Administratif/Divers : 500 € HT

Soit un total de 4 855 € HT

Il est donc proposé de valider le projet et de déposer la demande de subvention correspondante à l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide ce projet et décide d'ouvrir les crédits correspondants,
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour un montant de 4 855 € HT ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la procédure et aux travaux,

DOMAINE DE COMPETENCE : TOURISME

Dispositif ACTES, codification des matières 8.4

DE N°112 Avenant n°1 Mission OPC Maison du Sel / Agence TRIGO

Dans le cadre des travaux de la Maison du Sel, l'entreprise COUVRETANCHE, titulaire du lot Charpente, a fait subir un retard de plusieurs semaines au projet, entraînant l'allongement des missions techniques telles que la mission OPC de l'agence TRIGO.

Par conséquent, il convient de régler à l'agence TRIGO, un avenant de 2 900 €/HT correspondant à la nouvelle durée du chantier.

Montant de la mission OPC : 7 400 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 2 900 € HT

Pour information, cette somme a donné lieu à l'émission d'un « exe 13 » (décompte des pénalités de retard) et d'un titre de recette correspondant à l'encontre de Couvretanche.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 2 900 €/HT.
- **décide** d'ouvrir les crédits correspondants :
 - compte 2313-13 : 2 900,00 €
 - compte 020 : - 2 900,00 €

Dispositif ACTES, codification des matières 8.4

DE N°113 Demande de subvention Annexe Culturelle Maison du Sel / Sénateur REINER

Afin de pouvoir compléter le financement des travaux de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de M. Daniel REINER, Sénateur.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de M. Daniel REINER, Sénateur
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

DOMAINE DE COMPETENCE : ACTION SOCIALE

Dispositif ACTES, codification des matières 8.2

DE N° 114 Reconduction de l'opération Seniors en Vacances pour 2013.

Il sera proposé à la commission action sociale qui se réunira le 13 septembre de reconduire l'opération « Seniors en Vacances » en 2013

Dans ce cadre, la communauté de communes devra s'engager à :

Proposer aux habitants du Grand Couronné retraités, âgés de plus de 60 ans et non imposables un séjour choisi parmi les prestataires éligibles à l'opération « Seniors en vacances »

Vérifier que les bénéficiaires répondent bien aux critères de l'opération et ont souscrit une assurance responsabilité civile

Effectuer la réservation du séjour auprès de l'opérateur touristique. Le prix du séjour par personne sera réglé par la Communauté de Communes auprès de l'opérateur. Les personnes inscrites payeront leur séjour à la Communauté de Communes par chèque.

Organiser et à payer le transport collectif des personnes jusqu'au lieu du séjour et à assurer leur retour. La Communauté de Communes répercutera ensuite le prix de ce transport auprès des voyageurs. Le coût des frais de parking et des repas des chauffeurs restera à la charge de la Communauté de Communes.

Mettre à disposition des voyageurs deux accompagnateurs bénévoles, dont l'hébergement et le transport seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le renouvellement du partenariat à l'opération « Seniors en vacances » proposé par l'ANCV,
- **autorise** le Président à signer la nouvelle convention ANCV-porteur projet pour 2013,
- **s'engage** à respecter les préconisations suscitées.

Débat :

Mr Jaillant, vice président en charge de l'action sociale précise que les retours sur cette action sont très positifs et qu'il apparaît évident que celle-ci doit être renouvelée.

DOMAINE DE COMPETENCE : TRANSPORT

Dispositif ACTES, codification des matières 8.7

DE N°115 Convention de partenariat et de financement Enquête Ménage Déplacement

Vu, la délibération du 29 juin 2011 du Conseil Communautaire approuvant le principe de participation à l'enquête ménage déplacement à l'échelle du territoire Sud Meurthe et Mosellan dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Vu, la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et la convention de partenariat et de financement (ci-jointes).

L'engagement financier de la Communauté de Communes du Grand Couronné s'établit au maximum à 4.341€, somme qui pourrait être ramenée à 2.255 € en cas de subvention de la part du FEDER.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention bilatérale de partenariat et de financement pour la réalisation de l'enquête
- **autorise** le Président à signer la convention
- **s'engage** à reverser à la CUGN, sa participation dont le montant maximum sera de 4 341,00€

Débat

Mr Lapointe souhaiterait que les résultats de cette enquête soient communiqués.

Afin de déterminer les manques en terme de transport sur le territoire, Mr Bazzara précise que cette enquête est indispensable.

DOMAINE DE COMPETENCE : ENVIRONNEMENT

Dispositif ACTES, codification des matières 8.8

DE N°116 Contrat de prestation de service pour distribution des bacs OMR

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, il a été décidé de procéder à la distribution des bacs destinés aux ordures ménagères et assimilées, en interne. Le Président rappelle que nous avons envisagé l'embauche de 2 personnes à 35 heures hebdomadaires sur 8 semaines et la location de 2 véhicules. Suite à notre appel à candidature, une entreprise de transport du territoire nous a fait une proposition pour assurer cette mission, à un coût équivalent (12 000€ HT). La Communauté de Communes, après avoir rencontré cette entreprise, a fait le choix de retenir cette offre de service. Afin de nous garantir la réussite de cette mission dans les meilleures conditions, nous avons élaboré un contrat de prestation de service, à signer par les 2 parties.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer le contrat de prestation correspondant

Débat :

Mr Bazzara, Vice Président en charge de la compétence environnement, souhaite préciser que le guide sur la redevance incitative distribué aux communes est un document de travail pour les élus. Celui-ci ne doit pas être distribué aux habitants, une communication spécifique leur sera transmise prochainement.

Il souhaite également la présence des élus lors de la distribution des bacs afin d'apaiser certaines tensions.

DOMAINE DE COMPETENCE : CULTURE

Dispositif ACTES, codification des matières 8.9

DE N°117 Interventions musicales dans les centres de Loisirs

Pour répondre aux besoins du territoire, la commission jeunesse/ culture du 19 juin et l'Association des foyers Ruraux du Grand Couronné proposent d'élargir les interventions musicales de l'école de musique prévues dans l'annexe à la convention pluriannuelle 2011-2012-2013, en rajoutant les centres de loisirs comme bénéficiaires en plus des écoles et du RAM.

La commission demande toutefois que le niveau des interventions musicales dans les écoles et pour le RAM reste le même que celui prévu par l'annexe. Elle souhaite aussi que les interventions soient proposées à tous les centres de loisirs du territoire.

Le montant de la subvention reste celui prévu par l'annexe, soit un plafond de 15 000 € par année scolaire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le principe d'interventions musicales de l'école de musique dans les centres de loisirs du grand couronné.
- **autorise** à signer un avenant entre la Communauté de Communes du Grand Couronné et L'Association des Foyers Ruraux du Grand Couronné dans les termes suivants :

« Pour l'année scolaire 2012-2013, l'association des Foyers Ruraux du Grand Couronné pourra aussi proposer des interventions musicales dans les centres de loisirs du Grand Couronné. Toutefois, les interventions dans les écoles et pour le RAM doivent rester prioritaires ».

DOMAINE DE COMPETENCE : PETITE ENFANCE

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°118 Demande de subvention multi accueil Haraucourt

Afin de pouvoir compléter le financement du multi accueil intercommunal sur la commune d'Haraucourt, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de M. Philippe NACHBAR, Sénateur.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de M. Philippe NACHBAR, Sénateur suivant le plan de financement joint
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°119 Demande de subvention multi accueil Champenoux

Afin de pouvoir compléter le financement du multi accueil intercommunal sur la commune de Champenoux, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de M. Jean François HUSSON, Sénateur.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de M. Jean François HUSSON, Sénateur suivant le plan de financement joint

- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°120 Demande de subvention multi accueil Champenoux et Eulmont

Afin de pouvoir compléter le financement du multi accueil intercommunal sur les communes de Champenoux et Eulmont, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de Mme Chaynesse KHIROUNI, Députée

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de Mme Chaynesse KHIROUNI, Députée, suivant le plan de financement joint
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°121 Demande de subvention multi accueil Eulmont

Afin de pouvoir compléter le financement du multi accueil intercommunal sur la commune d' Eulmont, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de Mr Daniel REINER, Sénateur

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de Mr Daniel REINER, Sénateur suivant le plan de financement joint
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Dispositif ACTES, codification des matières 7.5

DE N°122 Demande de subvention multi accueil Haraucourt

Afin de pouvoir compléter le financement du multi accueil intercommunal sur la commune d' Haraucourt, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de Mr Jacques LAMBLIN, Député

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 4 contre :

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de Mr Jacques LAMBLIN, Député suivant le plan de financement joint
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

INFORMATION

1- Nous vous rappelons que par délibération du 04 juillet dernier, le Conseil Communautaire du Grand Couronné a souhaité inscrire dans ses statuts, au titre de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires » le volet suivant:

«Création, aménagement et gestion du deuxième terrain de tennis extérieur d'intérêt communautaire situé à Champenoux, rue du Général Castelnau, sur la section OB, parcelle 237, à compter du 01 novembre 2012 ».

Nous attendons maintenant les délibérations des communes devant se prononcer à ce sujet, avant le 19 octobre.

De plus, le Conseil Communautaire a aussi autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Champenoux en vue de la construction et la gestion du terrain de tennis communautaire.

Or, d'un point de vue juridique, lorsqu'une Communauté de Communes acquiert une compétence, si le bien correspondant est inscrit précisément dans les statuts, celui-ci doit obligatoirement être mis à disposition à titre gratuit par la commune concernée. C'est donc le cas de notre terrain de tennis communautaire.

Nous allons donc signer avec la commune de Champenoux, une convention de mise à dispositions, le cas échéant.

2- Les Désherbeurs Thermiques pour l'ensemble des communes viennent enfin d'arriver et sont disponible à la CCGC. Une « formation » sur leurs utilisations sera réalisée à la CCGC courant Octobre 2012.

3- Retrait de la commune de Cerville.

Le président informe les délégués de la décision de la commune de Cerville de demander, de nouveau, son retrait de la Communauté de Communes pour intégrer la communauté urbaine du Grand Nancy. Il est proposé que les communes délibèrent pour refuser ce retrait. Un texte commun pourra être communiqué aux communes qui le souhaitent.

Débat

Mr Bazzara fait le point sur la réunion de la CDCI. Cette commission va se réunir prochainement pour valider le retrait de la commune de Cerville. Il précise également que le point financier n'est pas le seul, il faut penser aussi aux conséquences sur les projets existants et à venir.

Mr Guillaume précise qu'il rencontre Mr Rossinot prochainement et qu'il abordera cette question

4 Fourrière : Suite à l'interrogation de différents maires concernant l'obligation qui est faite aux communes de se doter d'une fourrière, le Président informe qu'une négociation est en cours actuellement avec la SPA d' Amance.

A l'issue des négociations, nous vous communiquerons les résultats.

Débat

Mme Marie Luce Lejeune, Maire de Gellenoncourt souhaite préciser que la SPA n'est pas une structure qui a pour vocation la gestion des chiens dangereux,

Informations diverses

Bouxières aux Chênes : Mme Donnot précise que le nombre de personnes qui est communiqué pour la distribution des bacs tient sur le déclaratif.

Laître sous Amance : la SAUR est intervenue sur un réservoir sans prévenir le maire.

Lenoncourt : Mr Thiry s'interroge si les modifications qu'il avait demandé sur les délibérations 50 et 52 du conseil communautaire du 24 avril ont bien été retranscrites.

Mazerulles : la rustine sur la départementale demandée n'a toujours pas été faite. Mr Guillaume lui conseille d'envoyer un mail à la communauté de communes afin que le nécessaire puisse être fait.

Moncel sur Seille : Mr Bazzara souhaite obtenir une date concernant le début des prochains travaux d'assainissement.

La séance est levée à 20h45

Les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objets	Matières des actes
095	Bail emphytéotique multi accueil Eulmont	PETITE ENFANCE
096	Création multi accueil Champenoux-Eulmont-Haraucourt	PETITE ENFANCE
097	Achat terrain multi accueil Champenoux	PETITE ENFANCE
098	Achat terrain multi accueil Haraucourt	PETITE ENFANCE
099	Modification budgétaires travaux salle RAM	FINANCES
100	Modification budgétaire OM-Asst	FINANCES
101	Régularisation budgétaire Asst	FINANCES
102	Contrat territorialisé 2012/2014	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
103	Régularisation écritures comptables eau Réméréville	FINANCES
104	Avenant contrat télésurveillance MDS	FINANCES
105	Déconnexion fosse septique	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
106	Avenant travaux Velaine et Erbéviller	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
107	Avenant travaux Eulmont	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
108	Aveant travaux Laitre-Laneuvelotte-Amance-Champenoux	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
109	Avenant MO Amezule basse et haute	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
110	Avenant MO collecte Step Laitre	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
111	demande de subvention lagune Erbéviller	ASSAINISSEMENT-EAU-HYDRAULIQUE
112	Avenant travaux Maison du Sel	TOURISME
113	Demande de subvention annexe culturelle maison du sel	TOURISME
114	Sénior en vacances	ACTION SOCIALE
115	Convention partenariat enquête ménage	TRANSPORT
116	Contrat de prestation bacs OM	ENVIRONNEMENT
117	Interventions musicales dans les centres de loisirs	CULTURE
118	Demande de subvention multi accueil Haraucourt (Mr Philippe Nachbar, sénateur)	PETITE ENFANCE
119	Demande de subvention multi accueil Champenoux (Mr Bernard Husson, député)	PETITE ENFANCE
120	Demande de subvention multi accueil Champenoux et Eulmont (Mme Chaynesse Khirouni, députée)	PETITE ENFANCE
121	Demande de subvention multi accueil Eulmont (Mr Daniel Reiner, sénateur)	PETITE ENFANCE
122	Demande de subvention multi accueil Haraucourt (Mr Jacques Lamblin, député)	PETITE ENFANCE